



Conges pour création d'entreprise

Par **LHOMME ARTOIS**, le **25/04/2016** à **09:29**

bonjour

suite à une très mauvais mésentente avec mon employeur, je pense créer ma société , j'aimerais savoir si je peut demander un congès pour création d'entreprise pour une période définie (à savoir que je resterais dans le même domaine), savoir si l'employeur peut refuser cette demande ???

La société est en vente.

Cordialement

Par **P.M.**, le **25/04/2016** à **13:49**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)

Par **LHOMME ARTOIS**, le **26/04/2016** à **16:03**

je vous remercie de votre réponse (dossier très clair) par contre ai je bien le droit de rester dans le même domaine (electricité) et (dépannage POMPES A CHALEUR,par contre l'entreprise ne peut excercer cette fonction (pas la capacité actuellement)

Dois je dans mon courrier préciser le domaine d'application de la création d'entreprise?????

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/04/2016** à **17:02**

Bonjour,

De toute façon, vous n'avez pas à respecter une clause d'exclusivité pendant un an en cas de création d'entreprise même si vous en avez une et du moment que vous n'exercez pas de déloyauté à l'encontre de l'employeur par exemple en vous servant du fichier clients de l'employeur ou en créant la confusion dans l'esprit de la clientèle ou en le critiquant, a priori, vous pouvez exercer la même activité...